



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ouverture de MaPrimeRénov' aux locations pour saisonniers et étudiants

Question écrite n° 15857

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les bénéficiaires du dispositif MaPrimeRénov'. Pour bénéficier de cette aide, les propriétaires bailleurs s'engagent à louer leur bien, à titre de résidence principale, pendant 5 ans après le versement de la prime. Or, en cas de location à des saisonniers ou des étudiants, le propriétaire bailleur est exclu du système d'aide car la notion de résidence principale est remise en question. Alertée à ce sujet, Mme la députée s'en étonne. Pour les saisonniers et les étudiants, leur location correspond pourtant souvent à leur logement principal. Ils représentent par ailleurs parfois un public précaire. Bénéficiaire de locations dans des logements rénovés permettrait une baisse des charges, *via* la transformation de ces passoires thermiques. Elle lui demande alors pourquoi ce dispositif de MaPrimeRénov' n'est pas accessible au propriétaire bailleur de logements destinés à des locations de saisonniers ou d'étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15857

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1544

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)